BLEU-BLANC-CŒUR

	Lait	Porcs - Volailles
Année de création	2020	
Acteurs à l'origine	Eleveurs laitiers et entreprise de la nutrition animale	
Type de démarche	Certification portée par Association loi 1901 Bleu-Blanc-Cœur	
Filières	Essentiellement filières d'élevage (et plus récemment légumes et poissons) [1]	
Nombre d'agriculteurs	Près de 8 000 agriculteurs en 2019	
Type de cahier des charges	38 cahiers, dits des « ressources », qui s'appliquent à l'ensemble des acteurs d'une filière - disponibles publiquement sur le site internet [2]	
Mode de contrôle	Audits internes et externes	
Filières étudiées pour la présente analyse	Filière laitière et filière Porcs et poulets	
Entretiens effectués avec porteurs de la démarche	Entretiens avec les porteurs de la démarche	

[1] https://produits.bleu-blanc-coeur.org/types-de-produits
[2] https://bleu-blanc-coeur.org/a-propos/nos-cahiers-des-ressources/liste-des-cahiers-des-charges/

1. Introduction

Bleu-Blanc-Cœur s'est historiquement construit à partir de constats d'éleveurs laitiers et d'une entreprise de la nutrition animale qui faisaient le lien entre la qualité et l'équilibre de la nutrition des vaches laitières lorsqu'elle repose sur une diversité de végétaux (herbe, lin, luzerne, etc.) et la « densité nutritionnelle » du lait (teneur en oméga 3, antioxydants, vitamines, oligoéléments, etc.).

Après plusieurs années d'expérimentation, l'association Bleu-Blanc-Cœur a vu le jour en 2000. Cette dernière porte la certification du même nom[3].
L'association promeut la démarche auprès des pouvoirs publics, des citoyens, de la restauration collective, des agriculteurs, etc. A ce titre, elle organise chaque année un congrès national « One Heath » et, en région, des rencontres et des échanges réguliers pour faciliter le dialogue entre les acteurs de filières certifiées, les acteurs de la santé (médecin, nutrition) et de la restauration. Elle s'investit également auprès des collectivités territoriales (plans climat air énergie de territoire, projets alimentaires territoriaux) et dans des projets d'agroforesterie et de valorisation de l'impact carbone.
L'association a une gouvernance plurielle regroupant la diversité des acteurs impliqués dans la démarche. Elle est structurée en :

- 8 collèges d'acteurs (les agriculteurs de la production végétale, production animale, production fermière, les acteurs de la nutrition animale, les transformateurs, les distributeurs, des associations et collectifs de consommateurs et des interprofessions),
- 4 communautés (les professionnels de la santé, les éleveurs engagés, les consommateurs individuels, les métiers de bouche)
- et un comité scientifique impliquant l'INRAE, des chercheurs d'autres instituts publics (CNRS, INSERM), des instituts techniques (IDELE), des chercheurs du privé, de groupements professions médicales. Le comité scientifique propose et discute les évolutions des cahiers des charges et oriente les moyens consacrés à la recherche (santé humaine, santé animale…).

Bleu-Blanc-Cœur est partenaire du Programme national nutrition santé (PNNS) avec lequel elle a signé une charte d'engagement volontaire de progrès nutritionnel[4] qui l'engage sur des améliorations nutritionnelles qualitatives, en particulier sur la teneur en oméga 3, et sur les volumes disponibles.

Actuellement, une gamme assez large de produits porte la certification Bleu-Blanc-Cœur : des produits laitiers (à partir de lait de vaches, chèvres et brebis), des viandes (bœuf, volailles, porcs, agneaux, lapins), des produits céréaliers, des légumes et des poissons. Les volumes labellisés sont significatifs et en augmentation : la production de lait labellisé représente 2% de la production de lait de vache nationale, et 5,4% du marché des yaourts, desserts lactés et lait de consommation. La production de porc Bleu-Blanc-Cœur représente 9,2% de la production française et celle de poulets 3%. Le chiffre d'affaires des produits certifiés Bleu-Blanc-Cœur atteint 2 milliards d'euros[5].

2. Cahier des charges et certification

L'association a défini 38 cahiers, dits des « ressources », qui s'appliquent à l'ensemble des acteurs d'une filière depuis les acteurs des filières sources des aliments animaux comme le lin extrudé (producteurs de semences, de graines, organismes stockeurs, transformateurs) et la luzerne ; en

[3]Bleu-Blanc-Cœur est aujourd'hui détentrice de la marque « Bleu-Blanc-Cœur » , historiquement déposée par l'entreprise de nutrition animale, Valorex. Cette dernière a concédé tous les droits à l'association Bleu-Blanc-Cœur.
[4] qui constitue une « validation par les pouvoirs publics d'engagements volontaires pris par une entreprise du champ alimentaire portant principalement sur l'amélioration de la qualité nutritionnelle de produits alimentaires qu'elle met sur le marché." (Les chartes d'engagements volontaires de progrès nutritionnel - Ministère des Solidarités et de la santé (solidarites-sante.gouv.fr)
[5] Rapport d'activité 2020 Bleu-Blanc-Cœur

passant par les acteurs de la nutrition animale ; les producteurs agricoles jusqu'aux transformateurs agroalimentaires. Ils sont accessibles au public sur le site de l'association[6].

Tous les cahiers des charges ont été revus en 2019 et contiennent aujourd'hui une déclaration commune, qui reprend les principes d'intervention, et une partie technique spécifique. L'originalité de l'approche de Bleu-Blanc-Cœur est de combiner des obligations de moyens spécifiques à chaque filière et des obligations de résultats communs.
Pour les éleveurs, les obligations de moyens sont des critères d'alimentation animale propres à chaque cahier des charges avec un principe de diversité d'aliments, d'intégration d'oléagineux (notamment lin) et de protéagineux, des interdictions de certains aliments comme l'huile de palme et ses dérivés, le soja d'import pour les vaches laitières et la réduction du soja d'import pour les porcs et poulet (son interdiction étant programmée respectivement en 2022 et 2023). Plus récemment, ont été ajoutées des obligations de déclaration des pratiques mises en œuvre en matière de bien-être animal. Pour les producteurs de graines de lin, les obligations de moyens concernent par exemple des variétés et des itinéraires techniques raisonnés, etc.
Pour les transformateurs, elles incluent une obligation de déclaration des recettes qui doivent être validées par l'association, des listes d'additifs interdits, et un engagement à réduire les apports de sucre et de sels, etc.

Les obligations de résultat à atteindre par chaque produit portent sur la teneur en acide gras.
Pour les produits finis ils se traduisent par 4 ratios clés pour les produits finis :

(1) ratio oméga 6/oméga 3,
(2) un ratio acides gras saturés/oméga 3,
(3) un ratio LA/ALA, c'est à dire le ratio entre acide linoléique (présent dans les omégas 6) et acide alpha-linoléique (présent dans les oméga 3)
(4) une teneur en oméga 3 garantie.

Depuis cette année, s'y ajoutent des contrôles sur les produits finis pour garantir l'absence de résidus de pesticides, d'antibiotiques et d'OGM et un travail sur le calcul d'indices de densité nutritionnelle.

[6] Liste des cahiers des charges Bleu-Blanc-Cœur

3. Théorie du changement simplifiée

La théorie du changement de la démarche est décrite de manière explicite dans la déclaration commune du cahier des ressources. Historiquement la démarche soutient « une agriculture à vocation santé », dont l'intention est « d'améliorer et restaurer la densité nutritionnelle » (la teneur en oméga 3, antioxydants, vitamines, oligoéléments, etc.) des produits alimentaires et limiter les maladies dites « de civilisation » (obésité, cancer, diabète, maladies cardio-vasculaires, dépression, etc.) générée par l'alimentation issue d'une agriculture de masse. Progressivement, l'intention de la démarche s'est élargie pour favoriser des modes de production dans les filières agroalimentaires qui visent à la fois la santé des hommes, mais également celles des animaux et de la terre.

Dans les filières animales, le cœur de la démarche est de modifier l'alimentation animale en la basant sur des aliments consommés naturellement par les animaux, diversifiés (légumineuses, oléagineuses notamment lins, céréales et herbes pour les herbivores), et équilibrés. Des règles sont établies pour favoriser les aliments produits nationalement. Ces règles doivent engendrer la création de marchés pour des cultures qui disparaissent des rotations agricoles (lin, protéagineux, luzerne, et variétés d'herbe). La création d'une demande pour ces cultures favorise alors leur réapparition dans nos paysages et la diversification et allongement les rotations agricoles, et l'introduction de couverts en hiver. Ceci favorise également l'émergence ou le maintien d'ateliers de transformation de ces cultures dans les régions, qui génèrent de nouvelles activités pour les territoires ruraux.

Pour les élevages laitiers, Bleu-Blanc-Cœur a établi une méthode, validée par le ministère de l'Environnement (Label Bas Carbone) et les Nations Unies, afin de suivre les réductions d'émission de méthane à partir du profil lipidique du lait et de lier ces réductions à un système de rémunération (Ecométhane). Bleu-Blanc-Cœur a également établi un Label Bas Carbone pour la production des légumineuses.

Au niveau des transformateurs, la démarche permet de produire des aliments limitant les apports de sucre, de sels et les additifs. Ces aliments rétablissent ainsi une « densité nutritionnelle » conforme aux besoins physiologiques et ont des effets démontrés par la littérature scientifique sur la santé humaine. Bleu-Blanc-Cœur a financé des études cliniques pour garantir les effets sur la santé d'une alimentation à base de produits Bleu-Blanc-Cœur.

Enfin la démarche s'engage à travailler sur la répartition de la valeur ajoutée entre les acteurs des filières, permettant aux producteurs agriculteurs de vivre de leur activité. Elle s'engage notamment à ce que les surcoûts de production engendrés par le respect des cahiers des charges Bleu-Blanc-Cœur ne dépassent pas 5%. Par ailleurs pour favoriser la transparence, les acheteurs doivent présenter de manière transparente aux producteurs la « prime » payée au titre de Bleu-Blanc-Cœur.

Actions clés

Actions du cahier des charges

- Obligations de résultats sur les produits finis : quantité Oméga 3, ratios Oméga3/Oméga6 acides gras saturés/Oméga3 et LA/ALA
- Obligations de moyens dont :
 - Indice diversité végétale de l'alimentation animale, interdiction de « soja import » (appliqué bovin lait, prévu poulets/porcs)
 - Interdiction d'huile de palmes et dérivés
 - Priorité aux matière protéiques nationale
 - Déclarations obligatoires des pratiques en matière de bien être animal (plan de progrès - prise en compte assez récente)
 - Variétés imposées & Itinéraire technique raisonné (producteurs de graines
- Comptabilité matière, contrôle analytique, traçabilité à chaque stade des filières

Au-delà du cahier des charges

- Gouvernance impliquant tous les acteurs de la filière
- Conseil scientifique pluridisciplinaire et études scientifiques cliniques
- Actions d'animation et de mise en réseau
- Accord cadre de BBC avec PNNS et Programme National de l'Alimentation
- Garantie surcoût producteur inférieur à 5%
- Compteurs ECONUTRITION, Ecométhane et méthode légumineuse (label bas carbone)

Conséquences directes

[relatifs aux pratiques agricoles]

- Changements de pratiques des éleveurs (alimentation du bétail)
- Amélioration de la santé animale (moindre usage d'antibiotiques, moindre mortalité…)
- Bien être animal (meilleure alimentation et démarche progrès)
- Développement des surfaces de cultures de lin, oléagineux, protéagineux
- Pour Bovin lait : limitation des surfaces cultivées en maïs, interdiction soja importé, baisse des émissions de méthane

[relatifs à la chaine d'appro. et aux consommateurs]

- Création de débouchés et de valeur pour les protéagineux locaux, oléagineux locaux dont lin
- Augmentation du consentement à payer pour des aliments « santé » et prix plus élevés au producteur
- Amélioration nutritionnelle des produits alimentaires (teneurs en omégas 3, réduction acides gras saturés, additifs interdits…)

Effets recherchés

[relatifs aux pratiques agricoles]

- Développement des polycultures, diversité des assolements, allongement des rotations
- Baisse de la déforestation importée
- Diminution des gaz à effet de serre
- Meilleure rémunération des producteurs : baisse frais vétérinaire, performance des élevages, amélioration des rendements, moindre mortalité, contrôle du surcout

[relatifs à la chaine d'appro. et aux consommateurs]

- Effets sur la santé humaine : réduction obésité, diabète, maladies cardiovasculaires, certains cancers…
- Accessibilité pour tous des aliments de qualité nutritionnelle répondant aux objectifs d'une politique de santé publiques

Impacts recherchés

Amélioration de la santé des sols : fertilité, structure

Protection de la biodiversité : systèmes cultures diversifiés, valorisation des prairies, moindre déforestation

Régulation du climat

Amélioration des revenus des éleveurs

Santé Humaine

Moindres inégalités sociales

Figure 1. Version synthétique de la théorie du changement simplifiée de la démarche "Bleu-Blanc-Cœur". Source : BASIC, 2021

4. Résultats

En croisant les actions et conséquences de la théorie du changement de la démarche Bleu-Blanc-Cœur avec la grille sur la durabilité agricole et alimentaire, on obtient les 2 visions synthétiques ci-après[7] qui illustrent les différents potentiels d'impacts dans la filière laitière, puis dans la filière porcs-poulets.

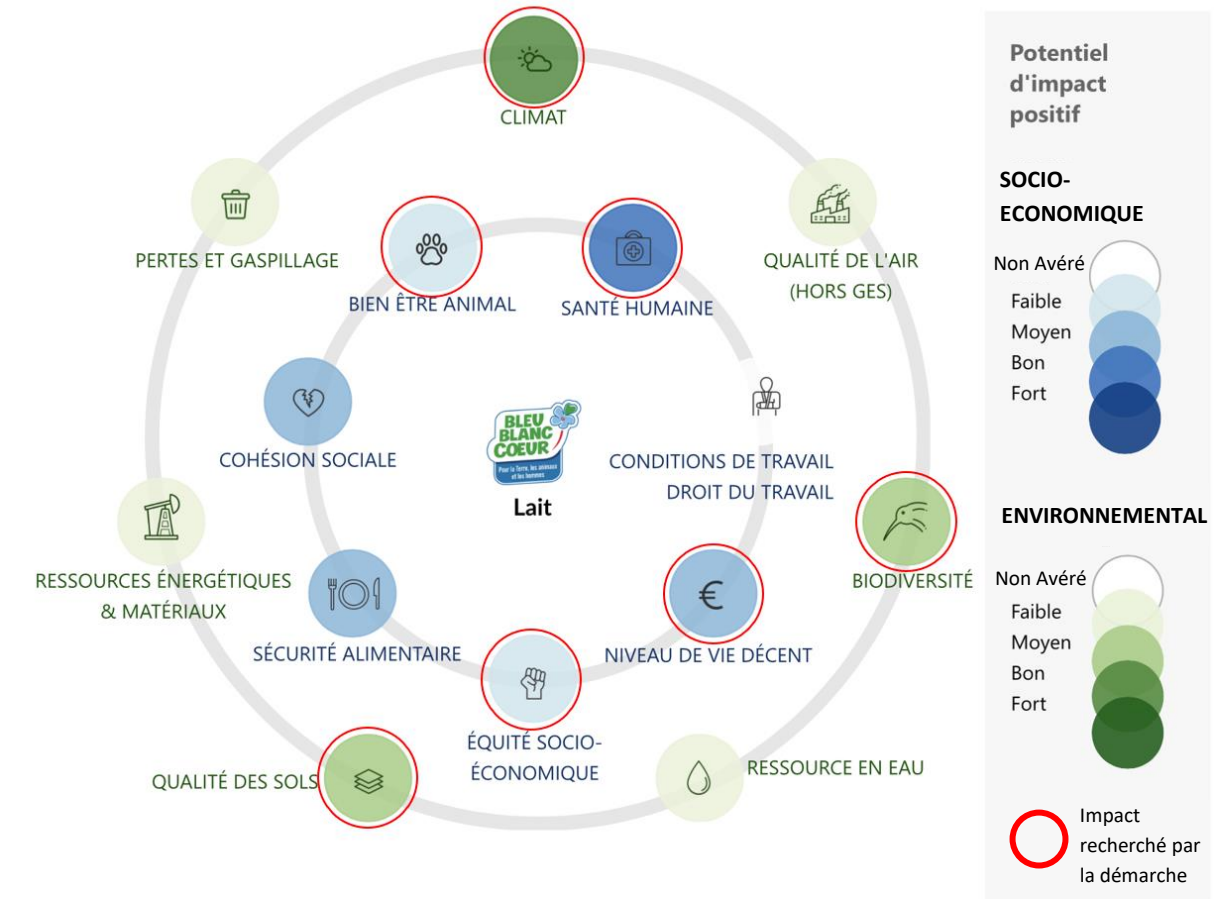


Figure 2. Vision schématique du potentiel d'impact du label Bleu-Blanc- Cœur – filière laitière. Source : BASIC, 2021

[7] Pour une compréhension détaillée des actions et conséquences de la démarche Bleu-Blanc-Cœur, voir ici : http://bit.ly/durabilité-alimentaire

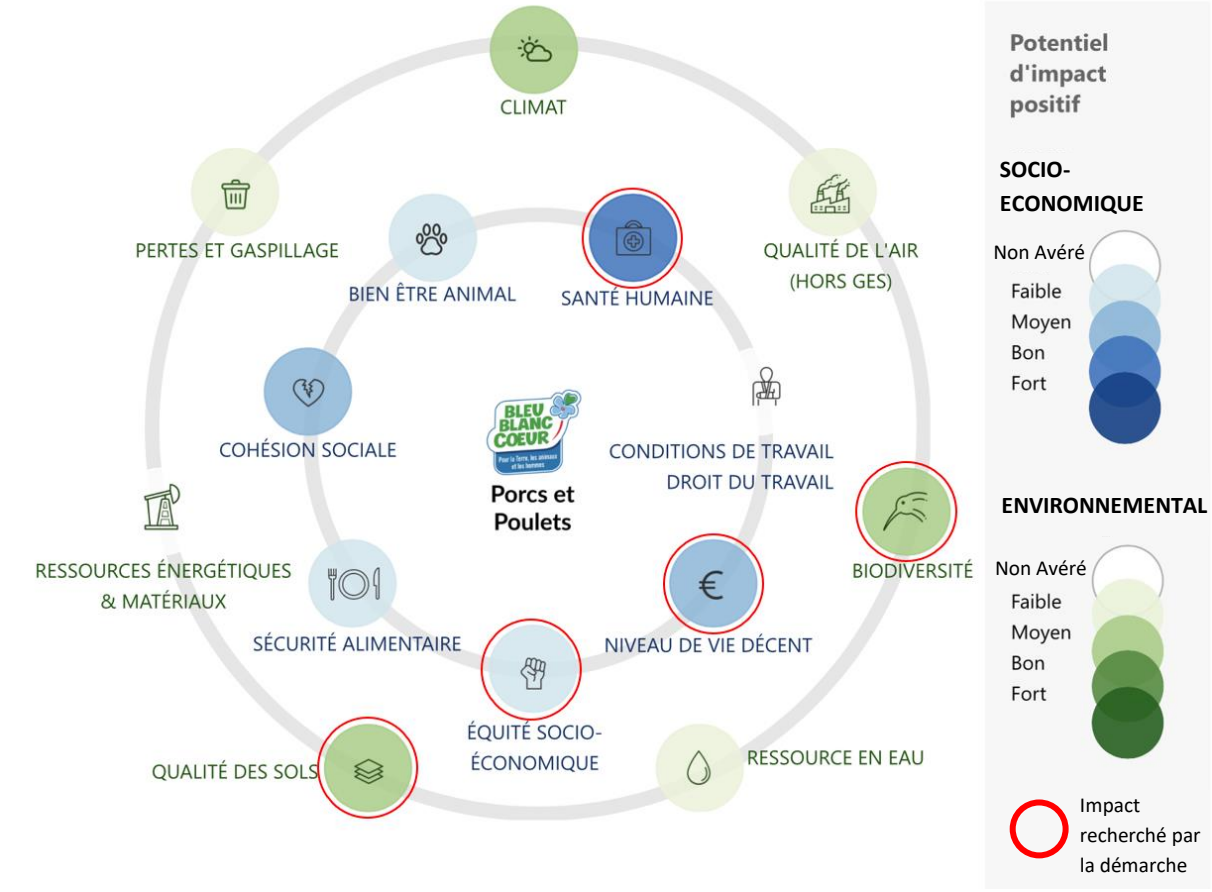


Figure 3. Vision schématique du potentiel d'impact du label Bleu-Blanc- Cœur – filière Porcs et poulets. Source : BASIC 2021

En matière d'environnement, le potentiel d'impact le plus net concerne trois dimensions. La première est le climat, avec des effets avérés sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre engendrées par une meilleure alimentation des animaux, la réintroduction des légumineuses, les choix de privilégier des approvisionnements nationaux des aliments animaux, qui n'est pas encore appliquée pour le soja dans le cas de monogastrique. Ce dernier point explique le potentiel d'impact plus faible obtenu pour les filières porcs et poulets. Par ailleurs, l'impact de la démarche Bleu-Blanc-Cœur sur la régulation du climat est à relativiser sur les filières étudiées qui sont toutes liées à l'élevage.
Ces différents éléments contribuent également à un potentiel d'impact sur la qualité de l'air, mais qui reste faible pour l'ensemble des filières étudiées.
Quant au potentiel d'impact sur la qualité des sols, il est moyen dans les 2 cas et découle principalement de la mise en place de rotations agricoles et de la diversité des cultures de graines mises dans les rotations grâce à la création d'une demande pour des cultures diversifiées (lin, protéagineux, mais également herbes, luzerne pour les herbivores).
Ce mécanisme a également des effets positifs sur la biodiversité avec un potentiel d'impact moyen qui découle également de l'interdiction des produits issus de l'huile de palme et de la réduction de soja d'import qui limite la « déforestation importée » (interdit d'ores et déjà dans la filière bovin-lait et d'ici 2 ans dans les filières porcs-poulets).

Sur les dimensions sociales, Bleu-Blanc-Cœur a un potentiel d'impact en termes de santé humaine qui s'élève à un niveau « bon » du fait des engagements de résultats garantis et contrôlés sur la qualité nutritionnelle (en particulier la teneur en oméga 3 et plus généralement le profil lipidique, les vitamines, l'interdiction d'additifs, etc.). Les impacts sanitaires de ces indicateurs de résultats sont par ailleurs attestés par des travaux scientifiques et des études cliniques.

Par contre, sur la sécurité alimentaire, Bleu-Blanc-Cœur n'a un potentiel d'impact que « faible » en lien avec son inscription dans les politiques de santé publique, et la mise en marché de produits alimentaires plus sains accessibles financièrement (le différentiel de prix avec les produits conventionnels est modéré, variant de 5 à 15%).
La gouvernance plurielle de la démarche favorise le dialogue entre les acteurs des filières concernées ce qui se traduit par un potentiel d'impact moyen sur la cohésion sociale. Un niveau équivalent est documenté sur le niveau de vie décent, en grande partie du fait de la limite imposée aux surcoûts pour les producteurs agricoles, couplée à des prix légèrement plus élevés.
Enfin, le potentiel d'impact sur le bien-être animal est faible, se cantonnant au travail sur l'équilibre et la qualité de la nutrition des animaux.

5. Conclusion

Les résultats de l'analyse sont en cohérence avec les intentions de la démarche de favoriser la santé de la terre, des animaux et la santé humaine. Ils sont toutefois plus complets et significatifs dans le cas des bovins lait du fait des caractéristiques des systèmes de production herbivore qui ont facilité des engagements plus ambitieux, notamment l'interdiction complète du soja d'import. Dans les filières Porcs et des Poulets, des progrès importants seront réalisés lors de l'application complète de l'interdiction du soja d'import qui est prévue pour respectivement 2022 et 2023. Les impacts sur les dimensions sociales sont solides sur la santé et pâtissent d'un manque de suivi des résultats sur les revenus des producteurs agricoles et la répartition de la valeur ajoutée dans la filière. Le bien-être animal est une dimension sur lequel le label commence à travailler activement, les impacts seraient renforcés par la mise en œuvre de règles définies et contrôlées, notamment sur les conditions d'élevage, l'accès à l'extérieur, la maltraitance.

6. Bibliographie

- Marie-Benoit Magrini, F. Charrier, Michel. Duru, Trajectoire d'innovation dans les systèmes laitiers français : une analyse socio-technique de la démarche « Bleu-Blanc-Cœur » », 2014
- Marie-Benoit Magrini, Transition agroécologique et synergies entre filières du végétal et de l'animal : Une analyse de la niche d'innovation Bleu-Blanc-Coeur
- C. Corino, M. Musella, et J. Mourot, Influence of Extruded Linseed on Growth, Carcass Composition, and Meat Quality of Slaughtered Pigs at One Hundred Ten and One Hundred Sixty Kilograms of Liveweight, Journal of Animal Science 86, 2008
- Francine de Quelen, Gaelle Boudry, Linseed oil in the maternal diet increases long chain-PUFA status of the foetus and the newborn during the suckling period in pigs, 2009.
- Michel Doreau, Ruminant physiology. Digestion, metabolism, and effects of nutrition on reproduction and welfare, 2009
- Cécile Desaldeleer, Stéphanie Ferret-Bernard, Francine de Quelen, Laurence Le Normand, Cécile Perrier, Gérard Savary, Véronique Romé, et al., Maternal 18:3n-3 Favors Piglet Intestinal Passage of LPS and Promotes Intestinal Anti-Inflammatory Response to This Bacterial Ligand ». The Journal of Nutritional Biochemistry, 2014
- Veronique Douard, Gaelle Boudry, Linseed Oil in the Maternal Diet during Gestation and Lactation Modifies Fatty Acid Composition, Mucosal Architecture, and Mast Cell Regulation of the Ileal Barrier in Piglets, 2009.
- T. Meignan, A. Madouasse, F. Beaudeau, J.M. Ariza, C. Lechartier, et N. Bareille, Does Feeding Extruded Linseed to Dairy Cows Improve Reproductive Performance in Dairy Herds? An Observational Study, 2019

- U. Moallem, H. Lehrer, L. Livshits, et M. Zachut, The Effects of Omega-3 α-Linolenic Acid from Flaxseed Oil Supplemented to High-Yielding Dairy Cows on Production, Health, and Fertility, Livestock Science, 2020
- M. Musella, S. Cannata, R. Rossi, J. Mourot, P. Baldini, et C. Corino, Omega-3 polyunsaturated fatty acid from extruded linseed influences the fatty acid composition and sensory characteristics of dry-cured ham from heavy pigs, Journal of Animal Science, 2009
- Michel Duru, Trends in Agri-Food Choices for Health since the 1960s: The Case of Fatty Acids, 2019
- Michel Duru, M Benoit, C Donnars, J Ryschawy, et B Dumont, Quelle place pour l'élevage, les prairies et les produits animaux dans les transitions agricoles et alimentaires ?, 2017,
- Jean Marc Meynard, Freins et leviers à la diversification des cultures : étude au niveau des exploitations agricoles et des filières, 2013
- Envol Vert, La Forêt a la Chair de Poule, 2020
- Bleu-Blanc-Cœur, Cahier des ressources, Production et Transformation de Lait de Vache, 2020
- Bleu-Blanc-Cœur, Cahier des ressources, Production et Transformation de Poulet, 2020
- Bleu-Blanc-Cœur, Cahier des ressources, Production et Transformation de Porc, 2020
- Bleu-Blanc-Cœur, Cahier des charges Graines de lin, origine et variété (semenciers) - Organismes collecteurs & Producteurs - Transformation des graines de lin (Atelier de traitement) - Entreprise de nutrition animale, 2020
- Bleu-Blanc-Cœur, Nos compteurs Eco-Nutrition, 2021 https://bleu-blanc-coeur.org/a-propos/nos-compteurs-eco-nutrition/
- Bleu-Blanc-Cœur, Liste des publications et des communications scientifiques
- Institut de l'Elevage, Charte des bonnes pratiques d'élevage, 2012